



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2693
18 juin 1986

FRANCAIS

JUN 20 1986

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE SIX CENT
QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 18 juin 1986, à 15 heures

Président : M. RABETAFIKA

(Madagascar)

Membres :

Australie
Bulgarie
Chine
Congo
Danemark
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela

M. WOOLCOTT
M. TSVETKOV
M. HUANG Jiahua
M. GAYAMA
M. BIERRING
M. AL-SHAALI
M. OKUN
M. de KEMOULARIA
M. DUMEVI

M. MAXEY
M. KASEMSARN
M. ALLEYNE
M. SAFRONCHUK

M. PABON GARCIA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTES DE L'ANGOLA CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 12 JUIN 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/18148)

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à l'examen de ce point de l'ordre du jour, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de Cuba, du Nicaragua, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, du Viet Nam, du Zaïre et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil; M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Richter (République démocratique allemande), Mlle Astorga Gadea (Nicaragua), M. Skofenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam), M. Velazco San José (Cuba), M. Al-Atassi (République arabe syrienne), M. Ludunge Kadahi Chiri-Mwami (Zaïre) et M. Mfula (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : J'aimerais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Inde, de la Mongolie et de la Tchécoslovaquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Krishnan (Inde), M. Nyamdoo (Mongolie) et M. Kovacic (Tchécoslovaquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/18163, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Congo, les Emirats arabes unis, le Ghana, Madagascar et la Trinité-et-Tobago.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/18167, qui contient le texte d'une lettre datée du 17 juin 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KOVACIC (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir permis à notre délégation de prendre la parole sur la question dont il est saisi.

Monsieur le Président, je tiens par ailleurs à vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Votre pays est bien connu pour son appui actif aux mouvements de libération nationale ainsi que pour sa lutte contre l'ingérence dans les affaires intérieures des nations africaines et pour la promotion des relations entre les Etats, la paix, le désarmement et la sécurité des nations. Je suis certain que votre expérience, votre sagesse et votre action de principe pour appliquer la politique de votre pays constitueront une précieuse contribution aux travaux du Conseil de sécurité dans l'accomplissement de son mandat. Nul doute que, sous votre direction, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

J'aimerais également dire combien nous nous félicitons de la manière compétente, objective et responsable dont votre prédécesseur à la présidence, l'ambassadeur Gbeho, représentant permanent de la République du Ghana, s'est acquitté de ses fonctions.

Le souvenir des délibérations du Conseil de sécurité sur la question de l'agression sud-africaine contre trois Etats de première ligne est encore vivace dans nos mémoires et pourtant le Conseil débat d'un nouvel acte d'agression de l'Afrique du Sud. Cette fois, il s'agit d'une attaque contre le port de Namibe et des navires marchands soviétiques et cubains non armés, ancrés dans ce port.

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

Cet acte constitue une nouvelle étape dans l'escalade de la violence interdite dans les relations internationales. Le régime raciste a intensifié ses actes d'agression contre d'autres pays. La menace à la paix et à la sécurité, non seulement du continent africain, mais du reste du monde, s'en trouve accrue. L'acte d'agression terroriste du régime d'apartheid actuellement à l'examen confirme une fois encore qu'une seule conclusion s'impose : la politique d'apartheid constitue un danger permanent, au plan de la politique aussi bien nationale qu'étrangère et, partant, est incompatible avec les normes du droit international.

L'agression, le terrorisme et la déstabilisation auxquels recourt Pretoria sont les principaux instruments de cette politique inadmissible qui a été vivement critiquée et condamnée par les organes pertinents des Nations Unies. Les conclusions des organes des Nations Unies à ce sujet donnent lieu à de nouvelles menaces de la part du régime raciste contre les pays voisins. Dans d'autres cas, les décisions des Nations Unies sont vues comme une menace à la stabilité et au développement de toute l'Afrique australe.

A cet égard, on est en droit de se demander comment Pretoria ose agir de la sorte. Nous nous joignons aux nombreuses délégations qui voient dans l'appui pratique fourni à l'Afrique du Sud par certains Etats impérialistes la cause de cette attitude. Pour être plus précis, le régime d'apartheid est pleinement conscient des intérêts militaires, politiques, économiques et idéologiques qu'a l'impérialisme en Afrique australe. Voilà pourquoi ce régime est absolument certain de recevoir un appui substantiel de l'impérialisme, aussi bien par la voie gouvernementale que par la voie non gouvernementale. On trouve dans la documentation factuelle des Nations Unies suffisamment de preuves des relations étroites qui existent entre l'impérialisme et l'apartheid. Il ne faut donc pas s'étonner que les Etats impérialistes qui ont le plus d'intérêts en jeu dans ces relations essaient de détourner l'attention de l'Afrique du Sud et d'empêcher l'adoption de mesures qui forceraient le régime de l'apartheid à respecter les intérêts légitimes des nations d'Afrique australe.

L'une de ces mesures serait l'imposition contre l'Afrique du Sud des sanctions efficaces prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Toutefois, nous ne nous faisons pas d'illusions quant à la possibilité de voir adopter de telles

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

sanctions. La présence financière et stratégique toujours plus importante des Etats-Unis et du Royaume-Uni en Afrique du Sud aura sans aucun doute pour résultat, maintenant comme auparavant, l'opposition d'un veto aux propositions visant l'adoption de telles sanctions. Par ailleurs, pareille attitude donne à la communauté internationale et à chacun de ses membres le droit de mettre au pilori, aux côtés du Gouvernement sud-africain, les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

La notion d'assistance joue une part importante dans l'approche globale adoptée par les Etats-Unis à l'égard du monde en développement. Les stratèges américains voient tout l'avantage de cette notion quand il s'agit de séparer la pénétration économique et technique de la domination étatique. L'octroi d'une telle assistance est basé sur les possibilités de renforcer les Etats-Unis. Autrement dit, l'octroi de cette assistance vise à servir celui-là même qui la fournit.

La participation des Etats-Unis aux activités de l'UNITA, dont la Tchécoslovaquie connaît bien les odieuses pratiques, est un exemple éloquent de ce genre d'assistance. En 1983, l'UNITA se livrant à un acte de banditisme a enlevé 64 citoyens tchécoslovaques : 26 hommes, 17 femmes et 21 enfants âgés de 2 à 15 ans à Catumbela, en Angola. Nos ressortissants s'étaient rendus en Angola pour aider à construire ce pays en développement et, partant, pour garantir son indépendance contre toute puissance étrangère. Nous ne sommes pas surpris que cette coopération ait irrité ceux qui ont un autre mode d'assistance et qui n'ont jamais pu accepter que l'Angola lutte pour une indépendance véritable. L'acte terroriste de l'UNITA n'a pas eu pour seul résultat l'arrêt des travaux auxquels se livraient les ressortissants tchécoslovaques déjà mentionnés dans le cadre d'une aide au développement; il a exposé nos ressortissants à des pressions physiques et psychologiques pendant près d'un an. Jaroslav Navratil, âgé de 37 ans, qui avait aidé à construire à Alto Catumbela une usine de fabrication du papier et de pâte à papier - l'un des complexes les plus perfectionnés de ce genre sur le continent africain - a été la victime de cet acte délibéré de gangstérisme. Les terroristes de l'UNITA ont pratiquement provoqué la mort de Jaroslav Navratil. Les ressortissants tchécoslovaques détenus ont souffert de maladies parasitaires, de pneumonie, de problèmes articulaires et de troubles hépatiques. Certains ont contracté le paludisme.

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

Après cette expérience, le peuple tchécoslovaque se demande comment le Gouvernement des Etats-Unis ose parler des droits de l'homme dans d'autres pays alors que, par sa politique d'engagement constructif, il doit assumer une part du blâme, notamment, pour les actes de terreur commis contre les habitants du pays qui ont causé, entre autres, la mort du père de deux enfants âgés de 15 et de 8 ans.

A cela il ne peut y avoir qu'une seule explication : la politique de duplicité pratiquée de longue date par les représentants des Etats-Unis dans ce pays. Par exemple, les mêmes plumes qui ont signé la Déclaration de l'indépendance ont signé également des accords d'achats d'esclaves. Un autre exemple de ces pratiques est illustré par les déclarations politiques et les actions réelles du président Lincoln, qui a été cité par le représentant des Etats-Unis lorsqu'il a parlé des droits de l'homme. Le souvenir de cette politique hypocrite demeure en plusieurs endroits des Etats-Unis comme avertissement.

Notre délégation réaffirme sa condamnation de toutes les formes de coopération directe ou indirecte avec le régime sud-africain et avec les bandes qui troublent le développement pacifique des Etats de première ligne. Les pays et les nations d'Afrique australe doivent faire l'expérience de l'appui efficace des Nations Unies dans la lutte légitime qu'ils mènent contre les agressions de l'Afrique du Sud et contre l'oppression et la discrimination raciale, lutte dont le but est l'élimination totale du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le Conseil de sécurité doit continuer à rechercher le moyen de prendre des mesures efficaces pour améliorer la situation en Afrique australe jusqu'au règlement juste des relations dans cette partie du monde.

Notre délégation demande avec force que le Conseil de sécurité adopte des mesures concrètes afin d'amener l'Afrique du Sud à mettre fin à ses actes d'agression et à ses actes subversifs dont le but est la détérioration des conditions propices au développement social des Etats de première ligne. Nous demandons également que des mesures soient prises pour promouvoir l'assistance humanitaire et autre octroyée par un certain nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies aux Etats de première ligne, qui sont victimes de la politique condamnable du régime d'apartheid.

La République socialiste tchécoslovaque condamne résolument l'acte terroriste commis par l'Afrique du Sud dans le port angolais de Namibe et exige que

M. Kovacic (Tchécoslovaquie)

l'agresseur paie des indemnités pour les dommages causés. La Tchécoslovaquie demande également aux Etats qui, jusqu'ici, ont apporté une assistance au régime de l'apartheid, assistance qui lui est également fournie dans le cadre des Nations Unies, d'abandonner cette politique dangereuse. L'expérience acquise à ce jour montre qu'une telle politique ne fait qu'encourager directement le régime de l'apartheid à intensifier davantage les actes d'agression qu'il lance au-delà des frontières de l'Afrique du Sud.

Pour terminer, je me sens forcé de répondre à ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis, qui a fait allusion à mon pays. Je reconnais que l'année 1968 est inscrite dans l'histoire de la Tchécoslovaquie comme une année d'invasion : une invasion d'agents et d'éléments subversifs, dont la plupart étaient directement financés à partir des Etats-Unis. Leur but était de changer le système social en Tchécoslovaquie suivant les idées des milieux impérialistes. Ces agents de la subversion se trompaient dans leurs calculs. Ils avaient compté sans la force que le peuple tchécoslovaque avait retirée de l'expérience de la période de développement capitaliste de notre pays. Nos peuples n'ont pas renoncé aux acquis certains du socialisme et ladite invasion par les agents de la subversion a été un fiasco.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie pour les paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de mon pays et à mon égard.

M. GAYAMA (Congo) : Monsieur le Président, ma délégation éprouve beaucoup de plaisir à vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois-ci, car votre expérience et votre grande courtoisie nous ont toujours été profitables, en même temps qu'elles ont toujours commandé le respect dû au grand diplomate que vous êtes.

Des relations très étroites unissent nos deux missions à l'image de celles qui prévalent entre nos pays respectifs - le Congo et Madagascar - dans l'action solidaire qu'ils mènent pour la libération du continent africain, en particulier sa partie australe, du fléau de l'apartheid, ce qui justifie toute la confiance que nous plaçons en vous en ce moment décisif de l'histoire de l'Afrique du Sud.

Du reste, vous avez pris le relais d'un autre représentant distingué de l'Afrique, l'ambassadeur Victor Gbeho, du Ghana, qui a emporté notre estime et notre admiration pour la façon efficace dont il s'est acquitté des fonctions présidentielles au cours du mois dernier.

M. Gayama (Congo)

Décisif, ce moment que nous traversons l'est, en effet, de par la conjonction de nombreux facteurs d'importance majeure, associant, d'une part, la commémoration du massacre de Soweto, le 16 juin 1976, à l'ouverture, lundi dernier, de la Conférence mondiale de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud et, d'autre part, le développement de la lutte à l'intérieur de ce pays avec la prise de conscience, par la communauté internationale, du défi moral que constitue, à un degré jamais atteint, le système d'apartheid.

Pour faire face à cette situation de jour en jour intenable, l'on eût pu croire que le pouvoir minoritaire raciste néo-nazi en place à Pretoria s'engagerait courageusement à se conformer aux aspirations de la grande majorité du peuple suf-africain, avec l'appui de la communauté internationale.

C'est mal le connaître. Dans son essence comme dans ses manifestations, l'apartheid n'est et ne peut être qu'un phénomène dépourvu de positivité, un mal en soi.

L'apartheid ne peut ni se concevoir ni se maintenir sans l'oppression ni la tyrannie. Le nombre de victimes tombées sous les balles de la police et de l'armée racistes au pays de l'apartheid en un peu moins d'une année et demie avoisine déjà les 2 000. Assurément, l'existence du système est conditionnée par l'injustice nécessaire à son développement, la violence et la haine utiles à sa justification. Etabli sur l'illégalité et le déni de droit, il doit à un apport incessant du sang de ses victimes l'irrigation de ses structures desséchées ainsi que sa raison d'être elle-même.

M. Gayama (Congo)

Aussi le mode d'action du système d'apartheid est-il avant tout imprégné de fourberie et de mauvaise foi. Ses manifestations ne peuvent avoir lieu sans impliquer l'intimidation et l'assassinat, l'agression ou la terreur.

La récente attaque perpétrée le 5 juin contre la République populaire d'Angola participe, en droite ligne, de cette logique responsable des provocations gratuites lancées en mai dernier contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe.

Il y a un an presque jour pour jour, le régime d'apartheid lançait un commando contre la province angolaise de Cabinda, à l'extrême nord de ce pays. Toutes ces agressions et ces violations de l'intégrité territoriale angolaise ont lieu, il faut le souligner, lors même que les troupes de Pretoria occupent depuis un bon nombre d'années la partie sud de l'Angola, qu'elles ont attaquée sans provocation depuis 1978 - si l'on exclut leur ingérence dans la guerre de libération de l'Angola aux côtés de l'UNITA déjà en 1975 - et ce au mépris du principe élémentaire du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale que tous les Etats se doivent les uns aux autres.

Ces troupes d'occupation s'ingénient, il est vrai, à susciter, par le biais des fantoches de l'UNITA, une déstabilisation du pouvoir légal angolais, objectif qu'elles ont toutes les peines à réaliser en dépit d'appuis puissants dont elles disposent en faveur du traître Jonas Savimbi, leur allié.

Tout se passe comme si, incapable de disposer de la moindre crédibilité à l'intérieur de ses frontières, le pouvoir raciste avait trouvé un exutoire facile en s'en allant glaner quelques victoires à la Pyrrhus à l'extérieur. Il peut dès lors s'intégrer dans des schémas de stratégie dite de lutte anticommuniste, pour se faire décerner, à moindres frais, quelque brevet de reconnaissance et de respectabilité.

Il est certain qu'en perpétrant son agression contre le port de Namibe, endommageant même des navires de pays tiers, l'Afrique du Sud cherche manifestement à échanger sa politique d'apartheid rénové, toute de menace à la paix et d'atteinte à la sécurité internationale, contre le soutien et la bienveillance de certaines puissances, par le biais de l'"engagement constructif" ou de l'opposition déclarée à toutes formes de sanctions contre elle.

Le Gouvernement congolais a toujours fait savoir combien il était illusoire et dangereux pour des Etats dignes de ce nom de faire de la politique d'agression

M. Gayama (Congo)

contre d'autres Etats un principe de conduite normale dans les relations internationales.

Que les institutions politiques angolaises ne soient pas du goût de Pretoria ne confère nullement à ce dernier une quelconque mission d'agression et d'occupation de l'Angola, ni d'aucun autre pays de la ligne de front du reste. Le terrorisme d'Etat est une pratique condamnable que le Congo a toujours condamnée conformément aux normes et principes du droit international.

Depuis longtemps, l'Afrique du Sud a tiré profit de l'immobilisme de la communauté internationale et singulièrement du Conseil de sécurité pour mener comme bon lui semblait sa politique d'apartheid et d'agression contre ses voisins, ainsi que son occupation illégale de la Namibie. Le vote négatif souvent émis par certains membres permanents du Conseil de sécurité, épargnant toute inquiétude au régime d'apartheid, a toujours eu à Pretoria l'effet qu'il était censé produire, à savoir un encouragement non dissimulé à persévérer dans sa politique et ses actes, pourtant condamnés par la majeure partie des gouvernements du monde ainsi que par leurs opinions publiques. Des mises en garde répétées ont même déjà été adressées par le Conseil de sécurité à Pretoria par le passé. Ne serait-il pas temps d'agir en conséquence?

En cette heure décisive de la lutte du peuple sud-africain pour l'éradication de l'apartheid, tous les peuples du monde au nom desquels s'exprime la Charte des Nations Unies ont déjà pris position sans ambages. Il ne manque, pour hâter la fin de la tragédie endurée par le peuple sud-africain, le peuple namibien et les pays de la ligne de front, que la détermination de quelques pays parmi les plus grands soutiens économiques, militaires et politique de l'Afrique du Sud.

La décision que peut prendre le Conseil de sécurité en ce moment et qui se trouve reflétée dans le projet de résolution coparrainé entre autres par ma délégation pourrait entrouvrir pour l'Afrique du Sud et toute la partie australe de l'Afrique, en général, une ère nouvelle dont bénéficieront au premier chef la paix et la sécurité internationales.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Congo des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. KASEMSARN (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation de la Thaïlande, me joindre aux

M. Kasemsarn (Thaïlande)

autres délégations et vous exprimer à mon tour mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Nous nous réjouissons de voir un fils authentique de l'Afrique, dont la compétence, la sagesse et l'habileté diplomatique éprouvées sont reconnues de tous, présider les travaux du Conseil ce mois-ci.

Je voudrais également exprimer les sincères remerciements de ma délégation à votre prédécesseur, l'ambassadeur James Victor Gbeho, du Ghana, pour l'habileté diplomatique et la manière exemplaire dont il a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier.

Ma délégation a écouté avec préoccupation la déclaration du Représentant permanent de la République populaire d'Angola qui, pour la cinquième fois en l'espace de 12 mois, se présente devant le Conseil à la suite des actes d'agression prémédités et incessants commis contre son pays par l'Afrique du Sud.

La dernière attaque navale commise contre le port angolais de Namibe le 5 juin dernier, provoquant la destruction de navires et d'installations pétrolières et portuaires, s'est produite trois semaines après l'agression armée perpétrée par l'Afrique du Sud contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe. Elle révèle l'intransigeance et l'arrogance du régime de Pretoria ainsi que son mépris total des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international.

Le 3 octobre dernier, j'ai déclaré devant le Conseil que

"toute occupation étrangère et toute violation par un pays de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un autre est une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies." (S/PV.2612, p. 42)

L'Afrique du Sud mérite la condamnation de la communauté mondiale non seulement pour son dernier acte d'agression contre le port angolais de Namibe mais surtout pour son occupation continue de la Namibie et la présence de ses troupes en territoire angolais. Eu égard à la situation qui prévaut à l'heure actuelle en Afrique du Sud, le régime de Pretoria mérite également d'être condamné pour sa politique d'apartheid, qui est à l'origine de l'aggravation des tensions et des conflits dans la région de l'Afrique australe.

En conclusion, ma délégation estime que, pour convaincre le régime de Pretoria que l'agression ne paie pas et que son odieuse politique d'apartheid doit cesser

M. Kasemsarn (Thaïlande)

s'il souhaite vivre en paix avec ses voisins, la communauté internationale doit prendre des mesures plus énergiques. La délégation thaïlandaise votera pour le projet de résolution.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Thaïlande des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

Les membres du Conseil ont reçu copie du texte d'une communication de S. Exc. M. Allan Wagner, ministre des affaires étrangères du Pérou et président de la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, réunie présentement à Paris. Cette communication sera publiée demain en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/18168.

M. PABON GARCIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au début de cette intervention, de vous dire combien la délégation du Venezuela est heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois en cours. Votre grande expérience, votre dévouement et votre attachement aux Nations Unies et à leurs principes nous donnent l'assurance que vous saurez diriger le Conseil vers la réalisation des objectifs recherchés.

De même, ma délégation souhaite exprimer à l'ambassadeur James Victor Gbeho, représentant permanent du Ghana, ses félicitations les plus sincères pour la manière habile et efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La délégation du Venezuela ne peut manquer de prendre la parole devant ce conseil quand on examine une nouvelle plainte de l'Angola contre l'agression la plus récente de l'Afrique du Sud qui vient s'ajouter à la liste déjà longue et, apparemment, interminable des actes d'agression et de terrorisme d'Etat commis par le régime raciste contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats de première ligne.

L'attaque du 5 juin lancée dans le port de Namibe contre les installations portuaires, les réservoirs de carburant et des navires appartenant à des pays amis de la République populaire d'Angola s'est produite peu de semaines après les actes d'agression perpétrés contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe, en violation flagrante des normes les plus élémentaires du droit international, y compris des résolutions de ce conseil, et au plus grand mépris de l'opinion publique mondiale, qui réclame sans cesse que les autorités de Pretoria éliminent la cause véritable de tous les maux de cette région du monde : le système de l'apartheid.

Bien qu'il puisse sembler que tout ait été dit en matière d'apartheid, la persistance d'un régime de cette nature, qui constitue un affront à la dignité humaine et une violation des droits fondamentaux de l'homme, nous contraint à répéter sans nous lasser tout ce que ce régime a d'abominable, d'ignoble et d'intolérable.

En raison des agissements obstinés, pervers et cyniques du régime raciste minoritaire de l'Afrique du Sud et de sa politique de répression interne et d'agression extérieure, la situation en Afrique australe s'aggrave de jour en jour et le danger que l'Afrique du Sud représente pour la paix et la sécurité de la région se fait de plus en plus menaçant.

M. Pabon Garcia (Venezuela)

La situation de rébellion et virtuellement de guerre civile que connaît l'Afrique du Sud en raison de sa politique de répression interne sanglante se traduit, sur le plan extérieur, dans des agressions contre les Etats voisins, dans une vaine tentative de justifier, par-delà ses frontières, la discrimination raciale et le système abject de l'apartheid qui existe sur son territoire.

Au début de cette semaine, on a commémoré en Afrique du Sud et dans le monde entier un nouvel anniversaire du massacre de Soweto. La déclaration de l'état d'urgence et les restrictions imposées aux médias n'ont pu empêcher la population noire de commémorer pacifiquement cette date ni le monde de prendre connaissance des événements, qualifiés de "subversifs", et des morts résultant de la répression.

Mais le peuple opprimé de l'Afrique du Sud n'est pas seul dans sa lutte. La Conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud a lieu actuellement à Paris; des réunions se sont tenues récemment sur l'embargo, sur les armements et le pétrole; et la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie se tiendra prochainement à Vienne.

Pour ma délégation, il est décevant, c'est le moins que l'on puisse dire, que ce conseil n'ait pu, jusqu'à présent, imposer des sanctions ni appliquer des mesures efficaces contre un gouvernement qui, d'une manière persistante, arrogante et réitérée, viole la Charte, les principes qui régissent les relations entre les Etats et tous les droits de la majorité de ses citoyens.

Nous réaffirmons le plus fermement possible que nous sommes convaincus que l'heure est venue d'appliquer des mesures coercitives et efficaces qui puissent amener sans retard un changement dans la conduite du gouvernement de Pretoria, ainsi que le démantèlement et l'éradication définitifs de l'apartheid.

La communauté internationale, hormis quelques exceptions limitées et regrettables, est d'accord pour que soient adoptées des mesures plus efficaces contre l'Afrique du Sud; elle reconnaît que les appels, les exigences, les négociations ou les compromis ne sont pas suffisants, bien que l'on prétende qu'ils soient constructifs, car ce régime n'écoute même plus ses alliés. Tous les efforts, y compris ceux réalisés avec les meilleures intentions, n'ont pas donné le moindre résultat; l'application de sanctions obligatoires conformément aux dispositions de la Charte s'impose donc.

Nous avons trop souvent entendu dire dernièrement que l'application des sanctions obligatoires, aux termes du Chapitre VII, n'est pas à recommander car

M. Pabon Garcia (Venezuela)

cela pourrait gêner les efforts que déploie le régime raciste. Franchement, ce régime ne mérite pas qu'on lui accorde la moindre crédibilité, d'autant plus qu'il est aisé de voir que, tout en promettant le dialogue avec la majorité noire, il en persécute les dirigeants naturels, même au-delà de ses frontières, et ne cesse de commettre des actes d'agression contre ses voisins.

D'autre part, on prétend également que l'application des sanctions obligatoires ferait sentir ses effets principalement sur la majorité de la population qui vit en Afrique du Sud et affecterait indirectement les faibles économies des Etats voisins.

Il est évident, toutefois, que les défenseurs des dépossédés et des faibles sont précisément ceux qui ont les intérêts économiques les plus importants investis en Afrique du Sud.

Récemment, 12 voix solidaires ont contredit en ce conseil ce singulier excès de zèle. Malheureusement, deux veto constants l'ont confirmé. Il s'agit manifestement d'une minorité qui ne peut ou ne veut pas comprendre que l'être humain et ses aspirations à la liberté passent avant les avantages commerciaux et le lucre économique.

Ma délégation espère qu'en cette occasion, tous les membres du Conseil voteront pour le projet de résolution S/18163. Les attaques, les invasions armées et les violations perpétrées par l'Afrique du Sud contre le territoire, la mer territoriale et l'espace aérien de l'Angola, l'occupation militaire de parties du territoire angolais, même avec l'établissement de prétendus "liens" et conditions, et l'utilisation du Territoire de la Namibie comme plate-forme ne peuvent rester impunies. Par conséquent, nous les condamnons avec la plus grande énergie. Ce sont des méfaits qui doivent être dûment châtiés. L'imposition de sanctions sélectives, économiques et autres serait un premier pas dans la bonne direction pour obliger le régime à éliminer le système de l'apartheid et pour aider à instaurer la paix et la stabilité dans la région. Les recommandations faites récemment par le Groupe des Sages du commonwealth britannique revêtent à cet égard une très grande importance.

Si les résolutions de ce conseil continuent de se heurter à un veto ou d'être méconnues lorsqu'elles sont adoptées, si le régime sud-africain s'obstine dans sa politique erronée avec l'appui de ses alliés, s'il n'existe pas une véritable volonté d'isoler l'Afrique du Sud, de l'obliger à respecter les normes de la

M. Pabon Garcia (Venezuela)

coexistence internationale et de mettre fin à l'apartheid, il ne faudrait pas s'étonner que cette majorité opprimée démontre par d'autres moyens son désir de survivre, son désir de changer ce statut d'infériorité auquel l'a condamnée l'Afrique du Sud.

M. Fabon Garcia (Venezuela)

Le Venezuela est fier de prendre une part active et importante aux processus de décolonisation de notre époque. Nous n'avons jamais cessé d'apporter notre concours désintéressé à la noble cause des peuples de l'Afrique.

Tant que persistera le régime de l'apartheid, tant que l'espoir d'une Namibie indépendante et souveraine ne deviendra pas une réalité, tant que les agressions de l'Afrique du Sud contre ses voisins ne cesseront pas, le Venezuela continuera ses efforts politiques, diplomatiques et humanitaires en faveur de la cause juste et légitime dans laquelle il est engagé. Nous ne pouvons rester les témoins passifs des graves événements qui se produisent chaque jour en Afrique australe.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. DUMEVI (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, vos éminentes qualités personnelles et votre sagesse, alliées à un remarquable sens de l'humour sont des qualités que la délégation du Ghana a appris à admirer. Mon pays, le Ghana, entretient d'excellentes relations avec Madagascar, que vous représentez. Pour toutes ces raisons, c'est un grand plaisir pour nous de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de juin. Nous sommes certains que, sous votre direction, nous saurons nous attaquer avec détermination et décision à la question grave dont nous sommes saisis.

Le Conseil de sécurité se réunit de nouveau au sujet de l'Afrique du Sud. Dans sa déclaration du lundi 16 juin, le représentant de l'Angola s'est plaint de l'agression commise contre son pays par l'Afrique du Sud. Il a précisé que, le 5 juin 1986, des commandos sud-africains avaient attaqué le port angolais de Namibe, causant des dommages matériels considérables, notamment à trois cargos, dont l'un a coulé. Sept bataillons de soldats sud-africains, a-t-il révélé, se trouvent maintenant en territoire angolais et, avec les guérilleros de Savimbi, auraient mené toute une série d'attaques contre l'Angola, en mai 1986, tuant 53 soldats angolais.

Le représentant de l'Afrique du Sud a nié toute participation des Forces sud-africaines aux attaques du 5 juin, les attribuant à des forces opposées au Gouvernement angolais. Il est révélateur que le représentant de l'Afrique du Sud n'ait pas fait mention de la présence en territoire angolais des sept bataillons des Forces sud-africaines. Il n'a pas non plus parlé des séries d'attaques perpétrées contre l'Angola en mai, au cours desquelles les Forces sud-africaines auraient collaboré avec des guérilleros de l'UNITA de Savimbi.

M. Dumevi (Ghana)

Les actes d'agression répétés commis par l'Afrique du Sud contre l'Angola sont bien documentés dans les dossiers du Conseil de sécurité. Dans tous les cas, l'objectif est de déstabiliser l'Angola et de faire ainsi pression sur son gouvernement pour qu'il refuse son appui à la South West Africa People's Organization (SWAPO) et autres mouvements de libération. En fait, il s'agit là du principe fondamental de la politique adoptée par l'Afrique du Sud à l'égard des autres pays de la région. Les démentis du représentant sud-africain, par conséquent, ne peuvent convaincre personne, sauf le régime minoritaire raciste blanc qu'il représente.

Le Ghana condamne cet acte d'agression honteux commis contre l'Angola, trois semaines à peine après les raids aériens perpétrés contre la Zambie, le Zimbabwe et le Botswana - d'autant plus que la destruction du cargo et les dommages matériels qui ont été causés aux deux autres navires pourraient avoir pour conséquence l'élargissement du conflit dans la région. Dans une déclaration du 11 juin, publiée le 13 juin en tant que document du Conseil de sécurité, le Gouvernement ghanéen a condamné sans équivoque l'acte d'agression commis récemment, d'autant plus que l'attitude de certains membres du Conseil de sécurité a été le facteur principal qui a encouragé le régime raciste à traiter le Conseil avec mépris. Voici un extrait de ce document :

"La dernière agression perpétrée par Pretoria est l'acte désespéré d'un régime manifestement aux abois. Ce déploiement malavisé de puissance arrogante est rendu possible par l'appui direct et indirect dont les autorités sud-africaines bénéficient de la part de certaines puissances occidentales, qui n'ont pas cessé de contrecarrer l'action menée par la communauté internationale pour imposer des sanctions globales et obligatoires contre le régime de Pretoria parce qu'il continue de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de ses voisins." (S/18152, p. 2)

L'agression du 5 juin met nettement en lumière les questions fondamentales non encore résolues auxquelles il faut s'attaquer si l'on veut éliminer l'hostilité et l'instabilité dans la région. Il y a, tout d'abord, l'abolition de l'apartheid par la voie de l'isolement économique de l'Afrique du Sud. Au sein de la communauté internationale, on reconnaît de plus en plus que les sanctions sont l'arme la plus efficace pour venir à bout de Botha et de son régime. Pourtant, quand la question des sanctions est soulevée, certains membres permanents du Conseil préfèrent les condamnations verbales. Même les sanctions sélectives qui ont été proposées, il y

M. Dumevi (Ghana)

a trois semaines de cela, alors que le Conseil de sécurité se trouvait dans une situation analogue à celle-ci, se sont heurtées à un double veto. Une telle attitude n'a fait que durcir la position intransigeante du régime de l'apartheid. Comme le Secrétaire aux affaires étrangères du Ghana, M. Obed Asamoah, l'a dit ce matin, à Paris, à la Conférence mondiale sur les sanctions :

"Etant donné que le monde n'a pu obtenir du régime sud-africain qu'il négocie le transfert des pouvoirs à la majorité noire en Afrique du Sud, il n'a d'autre option que d'imposer des sanctions globales obligatoires à ce régime."

Nous demandons instamment à ceux qui, en paroles, professent leur opposition à l'apartheid mais qui, par leurs actions, prolongent l'existence de ce système maléfique, de changer d'attitude.

La deuxième question fondamentale à laquelle nous devons apporter une solution est l'impasse politique actuelle dans laquelle se trouve l'indépendance de la Namibie. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité prévoit un cadre pour l'indépendance de la Namibie. Par conséquent, on ne peut que déplorer vivement que la résolution 435 (1978) soit restée sans effet pendant plus de huit ans parce que le régime raciste - qui bénéficie malheureusement de l'appui tacite d'un membre permanent du Conseil - souhaite imposer ses conditions, à savoir le retrait des troupes cubaines de l'Angola, à l'indépendance de la Namibie.

Dans sa déclaration du lundi 16 juin, le représentant de l'Afrique du Sud, parlant apparemment pour la galerie, s'est montré obsédé par la présence des troupes cubaines en Angola et par l'importation d'armes de fabrication soviétique par le Gouvernement angolais. En tant que pays indépendant et souverain, l'Angola est libre de prendre toutes les dispositions pratiques jugées appropriées pour la défense de son intégrité territoriale. Qui plus est, en tant que pays en développement qui ne fabrique pas d'armes, l'Angola a le droit souverain d'importer des armes de n'importe quel pays de son choix. En tout état de cause, si l'Angola avait obtenu les armes dont elle a besoin d'un pays de l'Europe de l'Ouest, y aurait-il eu pareil tollé? Le Ghana rejette catégoriquement toute tentative faite pour lier l'indépendance de la Namibie à la présence de troupes cubaines en Angola.

M. Dumevi (Ghana)

La troisième question fondamentale est la nécessité urgente de reconsidérer les attitudes, particulièrement celles des membres permanents du Conseil de sécurité, à l'égard du mouvement de guérilla de Savimbi, car il est injustifiable, moralement ou politiquement, de mettre des armes d'une valeur de plusieurs millions de dollars entre les mains du groupe de Savimbi pour lui permettre de tuer ses propres compatriotes. Il est notoire que l'Afrique du Sud a aidé Savimbi à poursuivre des guerres intestines contre son propre peuple. C'est déplorable, d'autant plus qu'un membre permanent du Conseil de sécurité, comme les rapports l'indiquent, a décidé de fournir à Savimbi des missiles anti-aériens et antichars perfectionnés. La décision non seulement suppose une alliance au grand jour avec le régime raciste en vue de déstabiliser l'Angola, mais sape gravement toute perspective de paix dans ce pays. Appuyer un groupe rebelle qui cherche à renverser un gouvernement légalement constitué est une violation flagrante de tous les principes reconnus du droit international. La préoccupation principale du peuple et du Gouvernement angolais, comme l'a déclaré lui-même le représentant de l'Angola le lundi 16 juin, est la création d'un climat pacifique qui permette de reconstruire leur pays. Les membres du Conseil de sécurité ont la responsabilité collective d'assurer à l'Angola la paix et la stabilité dont elle a besoin.

Les tâches qui attendent le Conseil sont claires. Etant donné la gravité de la question, il devrait aller plus loin que les simples condamnations verbales du passé. Il peut atteindre ce résultat en envoyant au régime de l'apartheid le message approprié. Ce message non seulement devrait être sans équivoque dans sa condamnation de la violation récente de la souveraineté de l'Angola, contrairement au comportement civilisé, mais il devrait également prendre la forme d'un engagement ferme d'appliquer des mesures punitives. En agissant ainsi, le Conseil non seulement se ferait l'interprète des sentiments de la communauté internationale, mais il démontrerait aussi au régime de Botha que ses politiques mettent même ses alliés traditionnels dans l'embarras.

J'en arrive maintenant au projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui (S/18163). Ce projet de résolution est plutôt modeste dans ses objectifs; il demande aux Etats membres de s'abstenir de toute action qui compromettrait l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Angola. Il demande également l'adoption de sanctions sélectives en tant que mesures punitives minimum contre le régime raciste. Les mesures proposées sont déjà appliquées par des gouvernements et par des organisations multinationales. Elles font notamment

M. Dumevi (Ghana)

partie des mesures spécifiques convenues dans l'Accord de Nassau auquel on est parvenu à la fin du Sommet des pays du Commonwealth qui s'est tenu aux Bahamas en novembre 1985. Le but de ce projet de résolution est simplement de faire relever ces mesures du Conseil de sécurité. Ma délégation recommande l'adoption de ce projet de résolution.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Ghana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KRISHNAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous remercier et, par votre intermédiaire, de remercier également les autres membres du Conseil de la possibilité qui est offerte à ma délégation de participer à cette réunion du Conseil de sécurité. Permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. C'est un plaisir de vous retrouver en cette qualité, pour la deuxième fois pendant le mandat actuel au Conseil de sécurité de votre pays, Madagascar, avec lequel mon pays a des liens historiques et entretient des relations d'amitié et de coopération. Il est difficile de parler de vous avec objectivité, vous qui êtes un collègue très estimé et hautement respecté et un ami personnel très proche. Par conséquent, je me contenterai de dire que nous sommes persuadés que votre direction impartiale et vos sages conseils renforceront la capacité du Conseil d'agir effectivement et rapidement.

Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Ghana, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Il est ironique de constater que la question à l'examen à ce moment-là était la même que celle qui est inscrite à l'ordre du jour aujourd'hui - et elle a d'ailleurs été inscrite si souvent à l'ordre du jour du Conseil qu'on ne peut de mémoire en citer toutes les occasions : la perfidie et l'arrogance du régime sud-africain à l'égard de son propre peuple, de ses voisins et du monde entier.

Namibe s'ajoute à la litanie des sites angolais que Pretoria a choisis comme terrains d'essai pour ses exercices de terrorisme d'Etat. Nous n'avons pas oublié les attaques contre Luanda et Lobito ou la tentative de raid sur Cabinda. Nous ne pouvons non plus oublier cet outrage. Dans sa déclaration du 6 juin 1986, le Gouvernement indien a déclaré :

M. Krishnan (Inde)

"Nous sommes choqués devant l'attaque flagrante et non provoquée contre le port angolais de Namibe, qui aurait eu pour conséquence le naufrage d'un navire angolais et des dommages causés aux installations portuaires et pétrolières. D'autres navires ont également été endommagés.

Ce dernier exemple de l'agression de Pretoria, l'un d'une série, contre un pays indépendant non aligné et pacifique, montre que le régime raciste ne s'arrête devant rien dans les tentatives qu'il fait pour déstabiliser par tous les moyens un Etat africain voisin souverain. Cela montre aussi que l'Afrique du Sud étend son agression à diverses parties de l'Angola, y compris son infrastructure économique, en violation flagrante des obligations assumées conformément à l'Accord de Lusaka de 1984 avec l'Angola. Le Gouvernement indien condamne énergiquement les actes d'agression continus de l'Afrique du Sud contre l'Angola et demande à la communauté internationale de prendre des mesures effectives pour mettre un terme à ces outrages. Il n'y a d'autre option que les sanctions obligatoires contre le régime de Pretoria.

Nous exprimons nos condoléances profondes à l'Angola et notre solidarité et notre appui à l'égard de son gouvernement et de son peuple face à ces grandes difficultés. Nous sommes persuadés que la lutte contre l'apartheid s'intensifiera et que le peuple sud-africain sera bientôt capable de mettre un terme à ce système odieux qui est à l'origine de tant d'oppression et d'injustice à l'intérieur même de l'Afrique du Sud et de l'agression dans toute la région."

Quelques jours avant l'attaque contre Namibe, le Ministre des relations extérieures de la République populaire d'Angola avait adressé une lettre au Secrétaire général des Nations Unies, qui a été distribuée en tant que document du Conseil de sécurité (S/10129) le 5 juin 1986, le jour même de l'acte d'agression le plus récent commis par Pretoria. Dans sa lettre, le dirigeant angolais rappelait comment le mois de mai 1986

"fut caractérisé par des violations quasi-quotidiennes de l'espace aérien et le renforcement des troupes sud-africaines régulières à l'intérieur de son territoire national." (S/18129, annexe)

Le ministre a notamment attiré l'attention sur les attaques à proximité de Xangongo, dans le sud de l'Angola, où 53 vies ont été sacrifiées à l'autel des tentatives pathétiques de Pretoria de maintenir son régime immoral par la force physique brutale.

M. Krishnan (Inde)

La lettre du Ministre angolais des affaires étrangères non seulement est l'indication d'un mal évident devant lequel nous sommes impuissants, mais il s'agit également d'un appel lancé en vue d'obtenir une aide face à l'augmentation des pertes humaines et matérielles d'un Etat Membre. Le rapport du Coordonnateur résident des Nations Unies à Luanda, où il est fait mention que l'Angola s'est vue dans l'obligation d'utiliser près d'un demi-milliard de dollars de devises pour l'achat de vivres, est une indication flagrante de la gravité de la situation qui règne dans un pays qui a été ravagé il y a deux ans par la sécheresse, situation qui a été exploitée de façon calculatrice par l'Afrique du Sud. Des attaques ont été lancées contre des zones civiles, des centres médicaux et hospitaliers, des plans d'eau, voire même des écoles. Des cas ont été rapportés où de nombreux efforts ont été consacrés à fournir des semences et des engrais aux agriculteurs qui se sont vus dans l'impossibilité de commercialiser leurs récoltes à cause de mines posées sur les routes par des criminels soutenus par le régime de Pretoria.

Nous savons que le Secrétaire général est en ce moment même en train d'élaborer son rapport au Conseil de sécurité relatif à l'application de la résolution 577 (1985). L'Inde et les membres des pays non alignés continueront à mettre à la disposition de l'Angola fraternelle toutes les ressources possibles en vue de contribuer à sa reconstruction. Ceci a été réaffirmé lors de la visite faite à Luanda par le premier ministre indien Rajiv Gandhi, le mois dernier. Les membres du Mouvement non aligné ont pu constater l'héroïsme, la détermination et le courage du peuple angolais au cours de la réunion du Bureau de coordination de Luanda, l'automne dernier. L'Afrique du Sud a osé défier les normes du droit international, sans pour autant parvenir à vaincre la volonté et le courage du peuple angolais.

La déclaration du Représentant permanent de l'Angola que nous avons entendue au commencement de ce débat est une réaffirmation de ce courage, que salue la communauté internationale.

Ce débat a commencé lors d'un anniversaire émouvant. Au moment même où nous parlons, nous ignorons pratiquement ce qui se passe en Afrique du Sud. C'est sous un linceul de mystères encerclé de barbelés où résonne le son des fusils, et où l'état d'urgence, le muselage de la presse et l'embargo sur les médias sont des lieux communs, qu'a été enseveli un peuple fier par un régime qui sème la brutalité et la terreur. Cette réunion solennelle du Conseil de sécurité est une

M. Krishnan (Inde)

réaffirmation de la volonté de la majorité écrasante des Nations Unies d'agir rapidement et avec détermination.

Les messages envoyés à l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité dans le passé ne se sont pas révélés inadéquats. Ne devant sa fragile survie qu'à ses protecteurs extérieurs, le régime de Pretoria foule aux pieds sans merci ceux qui, à l'intérieur même de l'Afrique du Sud, tentent vainement d'instaurer une société démocratique unie.

Jamais le fossé entre les valeurs proclamées et la politique pratiquée n'a été aussi profond. Jamais les croyances aussi universellement respectées n'ont été tant foulées aux pieds par un petit cercle d'intérêts enracinés. Jamais les critiques stéréotypées adressées aux Nations Unies, en tant que lieu où l'on parle beaucoup mais où l'on agit peu, n'ont été plus vraies que dans la chronique de leurs échecs en Afrique du Sud. Il ne faut toutefois pas oublier que la chance d'honorer nos promesses n'a jamais été aussi grande, à condition que nous ayons le courage d'aboutir à cet objectif commun. Le Mouvement des pays non alignés a, depuis longtemps, indiqué la voie à suivre : l'imposition de sanctions obligatoires et complètes.

Dans un message envoyé à la Conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, qui se tient à Paris, le ministre indien Rajiv Gandhi, président du Mouvement des pays non alignés, a réaffirmé :

"Le temps des dénonciations est révolu. Le moment d'agir de façon concrète et rapide est venu. On ne devrait pas encourager les efforts destinés à de prétendues réformes du système odieux d'apartheid qu'il faut déraciner et détruire complètement. L'Inde, avant même son indépendance, a été à l'avant-garde de la lutte contre le racisme. Nous avons sans cesse estimé avec les autres pays non alignés et avec les secteurs éclairés de l'opinion publique internationale que le seul moyen pacifique de mettre un terme à l'apartheid est l'imposition de sanctions obligatoires et complètes contre Pretoria. La seule option possible est la violence et l'effusion de sang...

Nous ne pouvons rester indéfiniment impuissants face à la destruction quotidienne des valeurs réelles de la civilisation. La liberté et l'égalité raciale ne sauraient être sacrifiées à l'autel des intérêts économiques et commerciaux."

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation du russe) : Je tiens à vous féliciter sincèrement au nom de ma délégation, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Nous espérons que sous votre direction compétente et grâce à votre longue expérience diplomatique, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Nous voudrions également exprimer toute notre gratitude à votre prédécesseur l'ambassadeur Gbeho, Représentant permanent du Ghana, pour la compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil au mois de mai.

Une fois encore, nous sommes les témoins des actes d'agression du régime raciste d'Afrique du Sud perpétrés contre la République populaire d'Angola. Les faits prouvent de façon incontestable que le 5 juin dernier des troupes sud-africaines ont lancé des raids armés contre les réservoirs de carburant des installations portuaires de Namibe ainsi que des agressions contre des cargos soviétiques et cubains qui étaient en train de décharger leur cargaison. Ces raids barbares ont causé d'énormes dégâts y compris le naufrage d'un navire, non seulement pour l'Angola mais aussi pour l'Union soviétique et pour Cuba. Ces actes d'agression ainsi que les actes précédents commis contre des Etats africains indépendants voisins ont tous eu pour but d'écraser la lutte des peuples, d'imposer sa volonté aux autres, et de perpétuer le système criminel d'apartheid, essentiellement responsable de l'instabilité en Afrique australe.

Les actes récents du régime raciste sud-africain sont illégaux. Ils constituent une violation délibérée des principes et règlements du droit international relatifs à l'intégrité territoriale des Etats et la liberté de navigation.

M. Nyamdo (Mongolie)

Par conséquent, ces actes doivent être sévèrement condamnés et punis comme ils le méritent. A cet égard, les actes de Pretoria sont condamnés à juste titre par la majorité écrasante des Etats du monde. La question de la situation en Afrique australe est au centre des préoccupations de nombre d'organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales. A ce propos, il convient de mentionner la Conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud qui a lieu en ce moment même à Paris.

La communauté internationale dans son ensemble exige qu'il soit immédiatement mis fin à ces actes d'agression du régime de Pretoria. Toutefois, l'Afrique du Sud commet fréquemment des actes d'agression contre les Etats africains voisins en faisant fi de la voix de la communauté internationale. On est en droit de se demander pourquoi l'Afrique du Sud se comporte ainsi. Pour notre délégation comme pour d'autres, la principale cause du comportement du régime raciste réside dans la politique de collusion menée par les Etats-Unis et certains autre pays occidentaux à l'égard des racistes.

Dans cet ordre d'idées, disons tout net que l'opposition récente, par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, à l'adoption de mesures effectives contre l'Afrique du Sud à la suite de son agression contre trois Etats de première ligne a encouragé le régime raciste à poursuivre sa politique de terreur et de violence contre les Etats africains voisins. Les actes de terrorisme du régime de Pretoria représentent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Exprimant la volonté et les aspirations de son peuple, la République populaire mongole condamne vigoureusement les actes criminels de l'Afrique du Sud et exige qu'ils cessent immédiatement. Nous estimons que l'Afrique du Sud doit porter toute la responsabilité des actes d'agression perpétrés contre l'Angola. Notre délégation saisit cette occasion pour exprimer une fois encore sa solidarité avec les Etats et les peuples qui sont les victimes directes de l'agression sud-africaine. Nous invitons le Conseil de sécurité à condamner résolument les actes d'agression sud-africains dans le port de Namibe et à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme aux actes d'agression sud-africains contre les Etats voisins, y compris l'imposition des sanctions globales et obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République populaire mongole des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Président

Je voudrais maintenant, en ma qualité de représentant de Madagascar, faire une courte déclaration.

Pour la treizième fois depuis 1976, le Conseil de sécurité est saisi d'une plainte de la République populaire d'Angola contre l'Afrique du Sud. Comme l'a exposé le représentant de l'Angola, les troupes sud-africaines occupent illégalement depuis 1981 des parties du territoire angolais et sept bataillons y sont encore stationnés.

Ces mêmes troupes, alliées à des bandits à la solde de Pretoria, ont tué plus de 53 soldats angolais et blessé des dizaines d'autres près de Xangogo, dans la province de Cunene, fin mai 1986.

Le 5 juin 1986, des commandos sud-africains ont attaqué le port de Namibe, coulant un navire marchand cubain, endommageant deux autres navires marchands soviétiques, frappant trois réservoirs de carburant, dont deux ont été détruits.

En 11 ans d'indépendance, la République populaire d'Angola, qui n'a pas de frontière commune avec l'Afrique du Sud, aura donc été victime d'incursions armées préméditées et persistantes du régime raciste de l'Afrique du Sud. Xangogo, dans la province de Cunene, est située à environ 100 miles au nord de la frontière angolaise avec le Territoire international de la Namibie, laquelle est illégalement occupée, militarisée et utilisée comme base d'attaques armées et d'actions déstabilisatrices par l'Afrique du Sud.

Tous ces éléments géopolitiques, les membres du Conseil de sécurité les avaient à l'esprit lorsqu'ils adoptèrent les 12 résolutions antérieures sur la même question, résolutions qui condamnent l'Afrique du Sud, exigent le retrait de ses troupes du territoire angolais ainsi que la non-utilisation de la Namibie à des fins d'agression contre l'Angola et prévoient enfin indemnisation et réparation pour les dommages matériels subis par la victime.

Prenant la parole devant le Conseil le 20 juin 1985, avant l'adoption à l'unanimité de la résolution 567 (1984), j'avais déjà eu l'occasion d'exprimer les appréhensions de ma délégation sur la portée des condamnations, appels et avertissements adressés à l'Afrique du Sud. Je disais alors : quelles assurances avons-nous en effet que les agissements condamnables et condamnés de Pretoria ne se répéteront pas? Quel crédit accorder au régime d'apartheid qui ne cesse de renier ses engagements et devons-nous toujours compter sur le gradualisme pragmatique des uns et le réformisme des autres?

Le Président

Depuis la formulation de ces questions que certains qualifient de pessimistes, d'autres de désabusées, le Conseil a été amené à prendre trois autres résolutions condamnant l'Afrique du Sud pour ses nouveaux actes d'agression contre la République populaire d'Angola.

Bien plus, assuré de l'impunité, assuré d'être défendu au sein même du Conseil de sécurité, fût-ce avec des prétextes et arguments peu convaincants ou s'abritant derrière des considérations humanitaires, le régime d'apartheid, spécialiste du terrorisme d'Etat, a publiquement menacé de continuer à commettre des actes d'agression contre les Etats de première ligne et d'autres pays d'Afrique australe.

Obstinés qu'ils sont dans leur dessein de réprimer, de détruire et de soumettre par la violence, sinon par la mauvaise foi, les dirigeants de Pretoria n'ont pas hésité à exécuter leurs menaces en ordonnant le 19 mai 1986 trois raids militaires simultanés contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe.

Le Président

Ces actes gratuits d'agression, qui constituent un ensemble systématique de violations du droit international, visent à infléchir la politique des Etats de première ligne dans un sens favorable aux thèses sud-africaines. Ils ont été perpétrés en dépit de la résolution 581 (1986), adoptée le 13 février 1986, qui condamnait les menaces proférées par l'Afrique du Sud et mettait en garde le régime raciste de Pretoria contre le fait de commettre des actes d'agression, de terrorisme et de déstabilisation à l'encontre d'Etats africains indépendants.

Pour des motifs que nous connaissons tous mais que nous ne faisons pas nôtres, le Conseil de sécurité n'a pas été mis en mesure de censurer les actes barbares du 19 mai 1986 dont ont été victimes le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe.

S'agissant maintenant de la République populaire d'Angola, la destruction systématique de son infrastructure économique et la cessation de l'appui qu'elle apporte à la lutte du peuple namibien pour la libération nationale constituent les deux objectifs prioritaires du régime d'apartheid. La réalisation de ces objectifs permettrait, en effet, au régime raciste de Pretoria, d'une part, d'affirmer, comme l'a fait impudemment devant nous son représentant lundi dernier, que les difficultés internes en Angola sont paradoxalement de nature à constituer une menace à la sécurité de la région et donc à légitimer une intervention de l'Afrique du Sud et, d'autre part, à mettre en défaut l'engagement politique et internationaliste de la République populaire d'Angola sur le plan tant régional que global.

N'ayant que la force du droit à opposer au droit de la force, l'Angola s'adresse au Conseil de sécurité pour la treizième fois pour demander aide et protection. Le temps des tergiversations et des atermoiements est révolu. Condamnations sévères et avertissements solennels ont été utilisés en vain.

De toutes parts s'élèvent des voix indignées contre le régime raciste de l'Afrique du Sud dans un effort concerté destiné à mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie et à l'apartheid avec son cortège de violences et de souffrances. Je relèverai, notamment, l'appel publié à Harare le 20 mai 1986 par les ministres des Etats de première ligne, les conclusions sans équivoque du Groupe des sept personnalités éminentes du Commonwealth recommandant "des sanctions rapides et étendues de la part de la communauté internationale", la poursuite de discussions ne pouvant aboutir à rien dans les circonstances présentes, et le

Le Président

message que S. Exc. M. Alan Wagner, ministre des affaires étrangères du Pérou, a adressé à la présidence en sa qualité de président de la Conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste.

La République démocratique de Madagascar, profondément solidaire de la République populaire d'Angola dans les épreuves qu'elle n'a cessé d'endurer depuis son indépendance, joint, une fois de plus, sa voix à la demande de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

Le projet de résolution, qui a été présenté au Conseil par le représentant du Ghana, et dont ma délégation est coauteur, répond à une longue attente de la communauté internationale, et si nous devons aussi avoir un engagement constructif vis-à-vis des populations de l'Afrique australe, notre devoir commun est de ne pas décevoir la communauté internationale une nouvelle fois.

Je reprends maintenant mes fonctions de président du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre ce projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. de KEMOULARIA (France) : Monsieur le Président, inutile de vous dire que je me joins, avec le plus grand plaisir, à nos collègues qui ont su vous rendre hommage. On parle souvent dans cette enceinte d'expérience diplomatique. Je voudrais simplement rappeler que lorsqu'il s'agit de vous, l'expression a toute sa valeur. D'autre part, je me plais quand même à rappeler les liens très profonds qui existent entre votre pays et le mien. Inutile donc de dire que votre présidence a fait un grand plaisir à ma délégation et que nous savons que nous sommes assurés, les uns et les autres, d'une parfaite objectivité dans votre mission.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Gbeho, qui a, lui aussi, démontré beaucoup de talent diplomatique dans les débats difficiles que nous avons connus le mois dernier.

La France déplore vivement que l'Afrique du Sud s'obstine dans sa politique d'actions armées contre le territoire des pays voisins et condamne, de la manière

M. de Kémoullaria (France)

la plus ferme, ces attaques. Je voudrais redire une fois encore que le Gouvernement de l'Afrique du Sud est dans l'erreur et qu'une telle attitude de sa part ne contribue en rien au règlement des vrais problèmes qu'il a à affronter.

La délégation française aurait vivement souhaité que la condamnation portée par la communauté internationale à l'encontre de ces actes répétés puisse se traduire par un vote sans réserve de tous les membres du Conseil de sécurité.

La France, comme d'autres pays, n'a pas hésité à prendre, à titre national, des mesures à l'encontre de l'Afrique du Sud à la suite de l'adoption de la résolution 569 (1985) du Conseil de sécurité.

Ma délégation ne pense pas qu'il soit opportun de transformer ces mesures volontaires en sanctions obligatoires comme le prévoit le projet de résolution qui nous est soumis.

Pour cette raison essentielle, et parce que le projet comporte, par ailleurs, certaines formules qu'elle ne peut accepter, ma délégation sera conduite à s'abstenir lors du vote.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la France des paroles fort aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

Je mets à présent aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/18163.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Bulgarie, Chine, Congo, Danemark, Ghana, Madagascar, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Venezuela.

Votent contre : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient : France.

Le PRESIDENT : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, 2 voix contre, une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté par suite du vote négatif de membres permanents du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. MAXEY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Mon pays entretient des relations amicales avec l'Angola. Nul, j'en suis certain, n'en est plus conscient que l'éminent Représentant permanent de l'Angola, qui est également

M. Maxey (Royaume-Uni)

ambassadeur de son pays à la Cour de St-James. Nous déplorons les violations du territoire angolais. Nous nous joignons à ceux qui condamnent les incursions en Angola commises à quatre reprises l'an dernier par l'Afrique du Sud. Il ne peut y avoir de doute quant à la position du Royaume-Uni en la matière.

Mais ma délégation n'a pas pu appuyer le projet de résolution qui vient d'être mis aux voix pour des raisons connues du Conseil. Ce projet de résolution, comme celui qui avait été présenté à la suite des raids sud-africains lancés le mois dernier contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe, et auquel il ressemble fort, demande l'imposition de sanctions obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cela est pour nous fondamentalement inacceptable. Nous demeurons opposés aux boycottages économiques, car ils ne donnent rien.

M. Maxey (Royaume-Uni)

La condamnation par le Conseil des actes sud-africains le mois dernier était énergique et sans ambiguïté. Dans sa déclaration du 23 mai, sir John Thomson a fait remarquer que les raids contre les trois Etats de première ligne ne faisaient qu'augmenter l'isolement de l'Afrique du Sud. Il a souligné que l'Afrique du Sud devait comprendre que nous ne pouvions en aucun cas tolérer des violations de frontière d'Etats voisins par l'Afrique du Sud. Personne ne pouvait nier que l'Afrique du Sud avait commis un acte de force illégitime et non provoqué contre trois Etats voisins. Il était indubitable que l'Afrique du Sud avait agi en violation de l'un des principes les plus fondamentaux de la Charte, à savoir l'obligation de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales.

Ces mêmes considérations demeurent valables dans le cas dont le Conseil est saisi aujourd'hui, et qui, je le crains, est aussi déprimant que familial. Qu'il me soit permis de réitérer que rien ne peut, à notre avis, justifier la récente attaque perpétrée contre les installations d'un port angolais. Nous condamnons absolument toutes les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola.

De l'avis de ma délégation, il est extrêmement regrettable que les appels répétés du Conseil demandant à l'Afrique du Sud de retirer complètement ses forces de l'Angola et de respecter la souveraineté de ce pays n'aient pas été entendus, pas plus que les affirmations du Conseil selon lesquelles ces actes de force ne peuvent que saper les perspectives de paix et de stabilité dans la région de l'Afrique australe. Nous avons entendu le représentant de l'Afrique du Sud nier catégoriquement toute responsabilité en ce qui concerne la dernière opération militaire. A cela, je ne puis que répondre que les incursions armées reconnues en Angola ont obligé le Conseil à se réunir à quatre reprises l'an dernier. Les actes sont plus éloquents que les paroles. Que l'Afrique du Sud mette en pratique ses déclarations d'intention pacifique!

Il est tragique qu'au sujet d'une question sur laquelle nous avons toujours été d'accord avec les autres membres du Conseil, nous nous trouvions cette fois-ci en présence d'une proposition dont les auteurs savaient, avant même de rédiger leur projet de résolution, qu'elle était inacceptable pour nous. Je veux parler bien sûr de la proposition contenue au paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution où il est demandé que des sanctions économiques sélectives soient

M. Maxey (Royaume-Uni)

imposées à l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte. Mon gouvernement a indiqué sa volonté d'appliquer une série de mesures à l'encontre de l'Afrique du Sud. Avec nos partenaires du Commonwealth et de la Communauté européenne, nous étudions actuellement d'autres mesures efficaces que nous pourrions prendre pour exercer une plus grande pression sur l'Afrique du Sud afin de l'amener à mettre un terme à l'apartheid et à sa politique de déstabilisation. Mais notre but est d'abattre l'apartheid et non l'économie sud-africaine, et nous ne sommes pas prêts à nous laisser convaincre d'adopter des mesures particulières avant la tenue de ces consultations. Nous avons clairement indiqué notre position le mois dernier lorsque nous avons voté précisément contre les mêmes dispositions contenues dans le projet de résolution présenté par les pays non alignés.

Il est difficile de voir ce que l'on peut gagner en présentant un projet de résolution condamné au veto. Evidemment, d'aucuns, au Conseil, se félicitent de ce qu'ils considèrent comme un encouragement à la division entre nous et nos amis africains.

Force nous est de nous demander si un projet de résolution libellé d'une manière acceptable pour tous n'aurait pas été un moyen beaucoup plus efficace d'indiquer clairement au Gouvernement sud-africain la position de la communauté internationale, qu'aucune résolution du tout, ce qui est malheureusement le cas à présent.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Il y a bien des choses dans le projet de résolution à l'examen que les Etats-Unis appuient. Comme les autres délégations présentes autour de cette table, les Etats-Unis sont préoccupés par l'escalade militaire dans la région de l'Afrique australe.

Dans le passé nous nous sommes joints à d'autres membres du Conseil pour condamner l'agression de l'Afrique du Sud contre ses voisins. Nous avons été d'accord pour demander que, conformément aux conclusions d'une commission d'enquête des Nations Unies, les autorités sud-africaines versent une indemnité adéquate pour les dégâts causés par leurs forces de défense.

Ce projet de résolution contient cependant plusieurs éléments que mon gouvernement estime inacceptables. En premier lieu, nous notons qu'il est difficile d'établir la vérité dans une région du monde en grande partie inaccessible à une détermination indépendante et objective des faits.

M. Okun (Etats-Unis)

Le Gouvernement sud-africain a nié être l'auteur des actes militaires dont on l'a accusé. Il aurait peut-être été utile d'envisager l'envoi d'une mission d'enquête sur le terrain pour une investigation poussée de l'accusation angolaise.

En second lieu, comme mon gouvernement l'a si souvent déclaré dans le passé, les Etats-Unis continuent de condamner la violence transfrontière, d'où qu'elle provienne. Nous nous félicitons sans réserve du paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution où le Conseil

"Demande à tous les Etats Membres de renoncer à toute action qui compromettrait la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République populaire d'Angola;"

Mais nous entendons aller plus loin en demandant instamment à toutes les parties de faire preuve de modération. Le seul moyen de mettre un terme au cycle de la violence, ce sont des négociations pacifiques, processus que les Etats-Unis appuient et continueront d'appuyer. L'objectif du Conseil devrait être de mettre un terme à l'intransigeance et non à l'alimenter.

Compte tenu de ces considérations, les Etats-Unis ne sauraient accepter l'appel à l'aide en faveur des capacités militaires du Gouvernement angolais. Nous avons rejeté cet appel aux armes dans le passé, étant convaincus que ce dont la région a besoin c'est de moins d'armes et de plus d'efforts concertés en vue de régler les différends de manière pacifique.

Enfin, nous ne sommes pas d'accord sur l'imposition de sanctions obligatoires conformément au Chapitre VII de la Charte. Nous reconnaissons que la plupart des troubles que connaît l'Afrique australe sont dus au système d'apartheid de l'Afrique du Sud. C'est en tenant clairement compte de cela que nous avons au cours des années pris un certain nombre de mesures unilatérales pour accélérer le démantèlement de l'apartheid.

Nous avons institué en 1962 un embargo sur les armes, c'est-à-dire 15 années complètes avant l'adoption, par le Conseil de sécurité, d'un embargo obligatoire sur les armes, que nous avons appuyé. Les lois en vigueur dans notre pays sont plus strictes que celles des résolutions 418 (1977) et 558 (1984) du Conseil de sécurité, et ces lois sont strictement appliquées.

A partir de 1981, nous avons mis en oeuvre des programmes d'assistance et de bourses d'études en faveur de Sud-Africains défavorisés. Il s'agit notamment de

M. Okun (Etats-Unis)

dons au titre des droits de l'homme et d'une assistance juridique. Vingt millions de dollars ont été prévus durant l'exercice budgétaire de 1986 au profit de ces programmes.

Nous avons promulgué plusieurs mesures limitant le crédit aux organes du Gouvernement sud-africain qui servent à renforcer l'apartheid.

Nous veillons à l'application des règles qui tendent à assurer que le traitement des travailleurs noirs employés par des sociétés américaines installées en Afrique du Sud soit égal au traitement accordé aux travailleurs blancs.

Le décret du président Reagan en date du 9 septembre 1985 visait l'imposition de mesures de restriction supplémentaires à l'encontre de l'Afrique du Sud afin d'exprimer l'insatisfaction que nous cause la lenteur des réformes.

Notre but est donc d'accélérer la fin de l'apartheid en Afrique du Sud par des moyens pacifiques. Notre politique a pour but d'aider toutes les forces éprises de justice et de progrès à l'intérieur de l'Afrique du Sud à promouvoir l'apparition d'une forme non raciale de gouvernement par des pressions appropriées.

M. Okun (Etats-Unis)

Les Etats-Unis, cependant, s'opposent depuis longtemps à des sanctions économiques obligatoires pour les raisons que nous avons exprimées à maintes reprises au sein du Conseil. Notre position n'a pas changé. Des sanctions économiques punitives contre l'Afrique du Sud reviendraient à abdiquer notre responsabilité pour ce qui est d'appuyer les efforts de ceux qui, en Afrique du Sud, cherchent à mettre un terme à l'apartheid par des moyens pacifiques. Elles ne feraient que provoquer une plus grande intransigeance encore de la part des extrémistes en Afrique du Sud et entraveraient les négociations entre le gouvernement et ses adversaires. Ces négociations sont essentielles à toute issue pacifique de la lutte contre le racisme en Afrique du Sud.

En outre, des sanctions porteraient préjudice à l'économie sud-africaine et aux économies de la région, qui ne devraient pas être victimes en raison de l'apartheid. Des sanctions globales seraient préjudiciables à toute l'économie sud-africaine et ce sans discrimination. Pareilles sanctions ont pour objectif non l'apartheid en tant que tel mais 28 millions de personnes.

Il est loisible à d'autres Etats souverains de prendre les mesures qu'ils jugent les plus opportunes dans un effort commun pour instaurer en Afrique du Sud un gouvernement reposant sur l'assentiment des gouvernés. Les Etats-Unis demandent à d'autres Etats de respecter leur conviction profonde que des sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud sont contraires à l'idée de changement pacifique.

Les Etats-Unis ont voté contre ce projet de résolution avec regret. J'espère, cependant, en avoir clairement précisé les raisons aux membres du Conseil et à d'autres délégations. Nous oeuvrons pour aider les forces de la raison en Afrique du Sud à prévaloir à temps pour empêcher de nouvelles effusions de sang et le chaos. Les Etats-Unis restent opposés à des sanctions obligatoires. Nous ne tournerons pas le dos aux innocents afin de punir les coupables.

Le PRESIDENT : Le représentant de l'Angola a demandé la parole. Je la lui donne.

M. de FIGUEIREDO (Angola) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, veuillez accepter les sentiments de profonde reconnaissance de ma délégation pour la manière extrêmement compétente dont vous avez dirigé ce débat.

J'ai demandé la parole une fois de plus pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement et de ma délégation à ceux de nos amis qui, ici aux Nations Unies, ont

M. de Figueiredo (Angola)

répondu positivement par des déclarations de solidarité pendant ce débat du Conseil sur notre plainte contre l'agression raciste de l'Afrique du Sud contre le territoire et le peuple de la République populaire d'Angola.

Tout en transmettant la gratitude de l'Angola à ceux des membres du Conseil qui ont appuyé mon pays dans sa quête de justice et de respect de la Charte des Nations Unies en condamnant la violation, par le régime minoritaire raciste de Pretoria, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola, je voudrais souligner qu'il s'agit là essentiellement d'un appui aux principes et aux activités des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

La position des Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis ne devrait pas étonner. Mais je dois avouer que je ressens un certain sentiment de frustration et même de désespoir devant l'utilité du Conseil, voire devant la raison d'être des Nations Unies elles-mêmes, quand deux membres permanents du Conseil, pratiquement garants de la Charte des Nations Unies, choisissent de violer et de trahir leur mandat.

On connaît très bien la position des Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni sur les questions brûlantes qui affligent l'Afrique australe actuellement. Les déclarations retentissantes sur les maux de l'apartheid ne sauraient avoir d'effet ou de poids quand ces deux puissances refusent de s'associer à l'appel unanime de la communauté internationale pour que des sanctions soient prises contre le seul fléau de l'Afrique australe : le régime raciste de Pretoria.

Vers la fin de l'année dernière, le Secrétaire général a compilé un rapport sur la base d'informations émanant de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité créée en vertu de la résolution 571 (1985). Il figure dans le document S/17648. Dans ce rapport, la Commission fait le bilan des pertes humaines, matérielles et financières souffertes par l'Angola à la suite des diverses attaques sud-africaines. Cependant, toutes les statistiques, tous les rapports, tous les faits ou chiffres ne peuvent donner une idée complète de ce que représentent ces attaques constantes racistes dans la vie nationale de mon pays, dans les efforts que poursuit l'Angola pour surmonter les handicaps du passé et les difficultés immenses du présent. Les chiffres ne rendent certainement pas compte des souffrances humaines que ressentent les Angolais lorsqu'ils voient mourir les leurs ou lorsqu'ils voient détruire jour après jour le fruit de leur labeur, avec la

M. de Figueiredo (Angola)

menace constante que font peser les troupes et les bombardements aériens de l'Afrique du Sud raciste.

Que fait la société civilisée lorsque des criminels sont gardés par des geôliers qui sont eux-mêmes corrompus? Qui garde les geôliers? Mais peut-être ne vivons-nous pas encore dans un monde civilisé, car ce mot ne peut s'appliquer aussi longtemps que l'apartheid et ses collaborateurs existeront et pourront agir à leur gré, aussi longtemps que l'on étouffera les protestations et que l'on fera obstacle à l'action efficace. On ne s'autorise en guise de dissension que de simples platitudes. Les lois et principes sont censés s'appliquer à tous les secteurs de la société, aux victimes, aux criminels, aux geôliers et aux gardiens. Ces derniers ne peuvent se voir appliquer un ensemble de règles différentes.

Je ne voudrais pas sembler inutilement pessimiste, mais je ne peux manquer de penser que nous n'avons pas vu la fin de l'aventurisme militaire et impérialiste de l'Afrique du Sud, et, par conséquent, j'ai l'impression que ce n'est pas la dernière fois que je me présente au Conseil sur cette question particulière.

Tant que l'on n'amènera pas l'Afrique du Sud à changer son attitude impérialiste, tant que l'on n'aura pas véritablement décolonisé l'Afrique du Sud et tant qu'il n'y aura pas là-bas un gouvernement par la majorité librement élu, la paix et la stabilité ne pourront régner en Afrique australe.

Nous sommes fiers de ce que nous sommes, nous avons dignité et courage. Nous avons une aspiration intense à la liberté car nous avons lutté pour la liberté, l'autodétermination et l'indépendance. L'Afrique possède assez de fils et de filles pour lutter âprement et longtemps jusqu'au jour où l'impérialisme et le racisme seront extirpés de l'Afrique australe.

La population est avec nous, et l'histoire de l'Afrique australe sera écrite dans le sang, car c'est le seul langage que connaissent les racistes. C'est peut-être le seul langage qu'ils comprennent.

Chaque moment de notre vie est une page d'histoire qui s'écrit. Et quand la dernière page sera écrite, on se souviendra que nous avons rejeté le colonialisme, le racisme et l'impérialisme. On se souviendra que nous avons toujours cherché à négocier, car la vie n'a pas de prix. Mais nous chérissons davantage encore la liberté. Pour elle, nous lutterons par tous les moyens et sur tous les champs de bataille.

La dialectique de la situation exige que l'histoire soit écrite selon nos conditions. Si je puis me permettre de citer Burke, les hommes de bonne volonté

M. de Figueiredo (Angola)

doivent agir pour que la liberté triomphe. J'espère que nous sommes tous, ici, des hommes de bonne volonté.

Le PRESIDENT : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.